

I

(Résolutions, recommandations et avis)

RÉSOLUTIONS

CONSEIL

Résolution du Conseil sur le dialogue structuré et l'évolution du dialogue avec les jeunes dans le contexte des politiques relatives à la coopération européenne post 2018 dans le domaine de la jeunesse

(2017/C 189/01)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

RAPPELANT CE QUI SUIT:

1. Dans sa résolution relative à la promotion de la participation politique des jeunes à la vie démocratique en Europe ⁽¹⁾, le Conseil a déclaré que la priorité thématique générale de la coopération européenne pour le dialogue structuré dans le domaine de la jeunesse pour la période allant du 1^{er} janvier 2016 au 30 juin 2017 serait «Permettre à tous les jeunes de prendre part à une Europe diverse, connectée et inclusive» et que ce thème serait le fil conducteur qui permettrait d'assurer la continuité et la cohérence du travail du trio de présidences (Pays-Bas, Slovaquie et Malte), conformément au plan de travail de l'Union européenne en faveur de la jeunesse pour 2016-2018.

CONSCIENT DE CE QUI SUIT:

2. Le dialogue structuré est un processus participatif et les résultats du cinquième cycle de travail sont fondés sur les résultats obtenus lors des consultations nationales menées sous les présidences néerlandaise, slovaque et maltaise, ainsi que lors des conférences de l'Union européenne sur la jeunesse organisées à Amsterdam en avril 2016, à Košice en octobre 2016 et à Malte en mars 2017.
3. La présidence néerlandaise a examiné plus particulièrement les défis et problèmes rencontrés par les jeunes dans l'Europe actuelle. Au cours de la conférence d'Amsterdam sur la jeunesse (avril 2016), des questions ont été formulées afin d'orienter la consultation réalisée auprès des jeunes, et les groupes de travail nationaux au niveau des États membres ont été invités à procéder à la consultation et à fournir un retour d'information.
4. Au cours de la conférence de Košice sur la jeunesse (octobre 2016), les résultats des consultations menées auprès de jeunes et de représentants de la jeunesse ont été étudiés et débattus, et des recommandations conjointes du dialogue structuré sur la jeunesse ont été élaborées avec la participation de représentants des États membres. Le Conseil EJCS a discuté de ces recommandations en novembre 2016, parallèlement à la question de la situation des jeunes en Europe. Les résultats de cette discussion ont été transmis au président du Conseil européen.
5. Au cours de la conférence de Malte sur la jeunesse (mars 2017), les recommandations conjointes ont été examinées plus avant et hiérarchisées, et des actions de mise en œuvre ont été élaborées.

PREND NOTE:

6. des recommandations conjointes du dialogue structuré sur la jeunesse (Permettre à tous les jeunes de prendre part à une Europe plurielle, connectée et inclusive) et des actions proposées par celui-ci, qui portent sur les questions suivantes: l'accès à des informations critiques et de qualité; renforcer la résilience et la confiance en soi; au-delà de la peur et de l'intolérance; vers un système éducatif qui permette aux jeunes de réaliser leur potentiel; encourager l'engagement des jeunes dans la société; redonner confiance aux jeunes dans le projet européen; des programmes de mobilité pour tous; et l'impact que l'animation socioéducative et les organisations de jeunesse peuvent avoir pour tous les jeunes, ces thèmes étant exposés en annexe.

⁽¹⁾ JO C 417 du 15.12.2015, p. 10.

INVITE LES ÉTATS MEMBRES ET LA COMMISSION, DANS LE CADRE DE LEURS COMPÉTENCES RESPECTIVES ET EN TENANT DÛMENT COMPTE DU PRINCIPE DE SUBSIDIARITÉ À:

7. tenir compte des recommandations conjointes du dialogue structuré sur la jeunesse et des actions proposées par celui-ci lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques de la jeunesse à venir, le cas échéant.
8. procéder à un réexamen du processus du dialogue structuré et de ses objectifs en faveur de la coopération européenne post 2018 dans le domaine de la jeunesse et étudier des manières innovantes et efficaces de promouvoir un dialogue et des contacts substantiels et constructifs avec des jeunes issus de milieux divers, les organisations de jeunesse, les chercheurs travaillant dans le domaine de la jeunesse et les décideurs politiques, y compris les parties prenantes d'autres secteurs pertinents.

INVITE LA COMMISSION:

9. à proposer, en se fondant sur les données probantes, l'évaluation et les consultations, un processus du dialogue structuré renouvelé dans le cadre de la coopération européenne post 2018 dans le domaine de la jeunesse.

CONVIENT EN OUTRE DE CE QUI SUIT:

10. Étant donné que le cadre renouvelé pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse (2010-2018) arrivera à terme en 2018, la priorité générale concernant le dialogue structuré avec les jeunes et les organisations de jeunesse pour le prochain cycle de travail (du 1^{er} juillet 2017 au 31 décembre 2018) devrait porter sur le prochain cadre pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse. L'intitulé du sixième cycle du dialogue structuré sera «La jeunesse en Europe: quelle suite?».
 11. Le prochain trio de présidences (Estonie, Bulgarie et Autriche) aura comme objectif pour le sixième cycle de travail du dialogue structuré d'évaluer, de réviser et de renouveler le dialogue structuré afin de continuer à l'améliorer et à le promouvoir.
-

ANNEXE

Recommandations conjointes du dialogue structuré sur la jeunesse

Permettre à tous les jeunes de prendre part à une Europe plurielle, connectée et inclusive

L'accès à des informations critiques et de qualité

1. Les institutions et les États membres de l'Union européenne devraient élaborer ou continuer de mettre en œuvre des politiques et des pratiques fondées sur des données probantes qui visent à améliorer continuellement, grâce à l'éducation formelle et non-formelle, les aptitudes permettant aux jeunes d'évaluer et de traiter les informations en faisant preuve d'esprit critique.
2. Les institutions et les États membres de l'Union européenne, en coopération avec les organisations de la société civile, devraient soutenir des médias dirigés par des jeunes, qui soient transparents, indépendants et pluralistes, ce qui serait de nature à contribuer à renforcer l'éducation aux médias, l'esprit critique et le raisonnement analytique chez les jeunes. La commission CULT du Parlement européen et la Commission européenne sont invitées à tenir compte de cet aspect lors du réexamen des programmes Erasmus+, «L'Europe pour les citoyens» et «Europe créative», ainsi que de tous les autres programmes pertinents.

Des jeunes sous pression: renforcer la résilience et la confiance en soi

1. Étant donné qu'il est de plus en plus attendu des jeunes qu'ils soient compétitifs dans les environnements éducatifs, les autorités nationales compétentes doivent veiller à ce qu'ils disposent de suffisamment de temps et d'espace pour pratiquer des activités permettant de renforcer leur résilience, leur conscience de soi et leur confiance en soi.
2. Les autorités nationales compétentes devraient mettre en place une éducation au bien-être psychologique et à la santé mentale, tant dans le cadre du système éducatif formel qu'au sein de l'environnement non-formel, l'objectif étant de briser les préjugés grâce à la sensibilisation et de permettre aux jeunes d'apprendre à préserver leur santé mentale et à communiquer avec leurs pairs sur cette question.

Au-delà de la peur et de l'intolérance: vivre la diversité

1. Les autorités européennes et nationales devraient accroître le financement et le soutien institutionnel à la mise en place de programmes à l'échelle locale et d'échanges au niveau national pour permettre à tous les jeunes d'entrer directement en relation avec des pairs issus de milieux différents et ayant d'autres expériences de vie, afin de renforcer leurs compétences interculturelles, de lutter contre la discrimination, de promouvoir l'empathie et la solidarité, et de leur faire connaître les avantages que procure la diversité.
2. Pour que tous les jeunes puissent vivre dans une Europe plurielle, il convient que les autorités compétentes nationales et de l'Union européenne élaborent et soutiennent des programmes de formation et de développement destinés aux enseignants et aux acteurs du monde scolaire, de manière à créer un environnement sûr et inclusif dans lequel les jeunes puissent développer des compétences leur permettant de surmonter la peur et la discrimination.

Vers un système éducatif qui permette aux jeunes de réaliser leur potentiel

1. Nous invitons tous les États membres à s'attacher à assurer des services d'orientation et de conseil qui donnent à tous les jeunes les moyens de s'épanouir et de trouver leur voie tout au long de leur éducation.
2. Le système éducatif échoue à apporter aux jeunes les compétences pratiques nécessaires qui leur seraient utiles dans la société moderne. Nous appelons instamment tous les États membres à encourager l'inclusion de compétences pratiques de la vie courante dans l'éducation, de sorte que les jeunes puissent devenir des participants actifs dans des sociétés plurielles et sur le lieu de travail.

Encourager l'engagement des jeunes dans la société, notamment des jeunes appartenant à des groupes vulnérables

1. Les établissements d'enseignement et les parties prenantes locales, en coopération avec les jeunes, devraient fournir un soutien sur mesure et des services accessibles, et créer des espaces d'interaction constructive, afin que tous les jeunes puissent découvrir et accepter leur identité et leur valeur propres. C'est sur cette base qu'une confiance mutuelle peut s'établir entre les jeunes issus de milieux différents.
2. La Commission européenne et les États membres devraient veiller, en assurant l'accès aux activités de volontariat, à ce que chaque jeune puisse participer librement à celles-ci, quelle que soit sa situation personnelle et sociale. Il convient de faire en sorte qu'une telle participation soit possible, notamment dans les organisations de jeunesse, afin de créer un sentiment d'appartenance et de donner aux jeunes les moyens d'agir en tant que citoyens.

Redonner confiance aux jeunes dans le projet européen

1. La Commission européenne et le Forum européen de la jeunesse devraient collaborer pour analyser et comprendre la façon dont les jeunes accèdent aux communications émanant de l'Union européenne ou portant sur celle-ci, ainsi que pour élaborer une stratégie de communication visant à fournir aux jeunes européens des informations sur l'Union européenne et sur la façon dont ils peuvent peser positivement sur le projet européen.

2. Afin de combler l'écart qui sépare les jeunes de l'Union européenne et de ses politiques, des festivals européens des jeunes devraient être organisés en liaison avec des initiatives européennes, à l'échelle nationale et/ou régionale, dans tous les États membres. Ces festivals, qui allieraient des activités sociales, politiques et culturelles, devraient rassembler des jeunes issus de milieux divers. De telles manifestations favoriseront la connaissance de l'Union européenne et des possibilités qu'elle offre ainsi que le débat sur ces sujets, et façonneront ses politiques dans un cadre ludique collectif.

Programmes de mobilité: emploi et éducation pour tous

1. Les États membres et la Commission européenne devraient accroître les efforts qu'ils fournissent pour supprimer les obstacles existants qui empêchent les jeunes d'accéder à la mobilité. L'accès aux programmes de mobilité devrait être simplifié et mieux adapté aux différents besoins des jeunes. Il convient de diffuser des informations et des orientations afin de mieux faire connaître les possibilités de mobilité.
2. Les États membres de l'Union européenne devraient établir un cadre juridique pour la reconnaissance et la validation des compétences acquises dans le cadre des programmes de mobilité aux niveaux national et européen. Un tel cadre permettra non seulement d'assurer l'égalité d'accès à des possibilités d'apprentissage diverses mais également de valider les compétences obtenues et de contribuer à l'inclusion sociale des jeunes.

L'impact que l'animation socioéducative et les organisations de jeunesse peuvent avoir pour tous les jeunes

1. Les États membres et la Commission européenne devraient promouvoir et soutenir un ensemble d'espaces virtuels et réels consacrés à l'animation socioéducative qualifiée afin de subvenir aux besoins et de servir les intérêts de tous les jeunes.
 2. La Commission européenne et les États membres devraient allouer suffisamment de fonds opérationnels pour que le secteur de l'animation socioéducative et les organisations de jeunesse soient en mesure de mettre en œuvre des actions pérennes, accessibles, pertinentes et constructives à l'intention de tous les jeunes.
-